



Garde vacances alternée droit parentale

Par **rachel**, le **02/08/2011** à **19:38**

Bonjour, rn mon frere a 4 enfant, et est separer de son ex epouse qui a oser venir avec les gendarme chez mon frere pour prendre les enfants sous pretexte qu'elle n'a pas eu les enfant dans la totaliter de jour prevue (il manque 1 jour) as t'elle le droit de faire ça ??? sachant qu'il a les enfant tout le mois d'aout et elle juillet merci de repondre

Par **mimi493**, le **02/08/2011** à **20:44**

C'est elle qui a ramené les enfants trop tot, ou c'est lui qui a été cherché les enfants de force ou qui ne les a pas ramenés ?

Par **rachel**, le **03/08/2011** à **07:49**

c'est lui qui a demander de ramener les enfants un jour plus tot

Par **mimi493**, le **03/08/2011** à **11:46**

Je ne comprends pas : il a respecté son DVH ou non ?

Par **rachel**, le **04/08/2011** à **21:04**

elle les as eu 15 jours comme prevue , sauf que normalement elle devais les avoir en aout !!! il se sont "arranger" entre eux, du coup elle a profiter pour le rouler

Par **mimi493**, le **04/08/2011** à **22:35**

Donc le jugement dit qu'elle doit les avoir en aout et votre frère ne les a pas ramenés à la date prévue par le jugement.rnLeur arrangement amiable a été fait par écrit ?

Par **rachel**, le **05/08/2011** à **11:47**

le jugement dit qu'elle doit avoir les enfant en aout durant 15 joursrnnrnhors ils se sont "arranger" entre eux oralement a l'amiable pour qu'elle ai les enfants en juillet pendant 15 jours rn rnelle les as eu donc du 15 au 30 ce qui fait 15 jours pilernrnet par jalousie que sais-je elle les as reclamer TOUT le mois d'aout soit disans pour non presentation d'enfants elle est venue avec les gendarmes chez mon frere recuperer les enfantsrn rn il ne sais plus quoi faire